

Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 597 000 francs pour le renouvellement des équipements techniques (projecteurs et sonorisation) des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli.

Préambule

La Maison des arts du Grütli, propriété de la Ville de Genève, a été inaugurée en 1989, après transformation de l'ancienne école du Grütli. Le nouveau complexe comprend notamment deux salles de cinéma, l'une de 200 places, la seconde de 70 places. Ces deux salles ont été mises à la disposition du Centre d'animation cinématographique Voltaire, dirigé alors par Rui Nogueira et Nicoletta Zalaffi.

Fondé au début des années 1970 par Claude Richardet et François Roulet, le Centre d'animation cinématographique Voltaire (CAC-Voltaire) est une association culturelle à but non lucratif, subventionnée par la Ville et l'Etat de Genève, dont la mission est la défense et la promotion d'un cinéma de qualité. La programmation du CAC-Voltaire est articulée entre la présentation de cycles thématiques, la focalisation autour d'un auteur ou d'un acteur et la programmation d'une demi-douzaine de festivals soutenus par la Ville et l'Etat. Elle inclut également l'organisation de séminaires, de rencontres, de conférences.

En janvier 2009, une convention de subventionnement a été signée entre la Ville, le Canton et l'association du CAC-Voltaire. Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2010, date à laquelle M. Nogueira, actuel directeur du CAC-Voltaire, prendra sa retraite. Dans cette perspective, une mise au concours publique a été faite au printemps 2010, conformément à ce que prévoyait la convention.

Suite à l'appel à projets lancé conjointement par la Ville et l'Etat de Genève, une commission de préavis, composée de professionnels et de représentants des deux collectivités publiques, a examiné 11 dossiers de candidature. Au terme de ses travaux, elle a été unanime à recommander le projet proposé par l'association Fonction: Cinéma en collaboration avec Edouard Waindrop.

Le projet retenu vise à proposer au public genevois l'accès aux œuvres d'une grande valeur patrimoniale aussi bien qu'à des films inédits. Il compte aussi resserrer les liens avec d'autres structures locales ou romandes, aux missions concordantes, ainsi qu'avec des festivals afin de créer un nouveau réseau de compétences et de services.

Une nouvelle fondation est en cours de création pour assurer l'avenir de cette institution et la mise en œuvre d'un nouveau projet culturel. Elle remplacera l'association du CAC-Voltaire, laquelle cessera ses activités. Le conseil de la

future fondation sera composé d'experts issus du milieu cinématographique et de représentants de la Ville et de l'Etat de Genève.

L'Etat et la Ville de Genève, représentés respectivement par MM. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, ont nommé M. Edouard Waitrop à la direction des deux salles du Centre d'animation cinématographique du Grütli. M. Waitrop entrera en fonction le 1^{er} avril 2011.

Exposé des motifs

Les équipements techniques de projection et de sonorisation des deux salles du CAC-Voltaire sont aujourd'hui obsolètes. Le renouvellement de certains appareils est une nécessité.

Petite salle

La cabine de projection de la petite salle comporte deux projecteurs Bauer de 16 mm d'un modèle datant des années 1970 pour lequel il n'existe plus de pièces de rechange. Ces projecteurs qui ont 40 ans fonctionnent très mal et on est aujourd'hui arrivé au point de rupture. Chaque panne implique de procéder à un véritable «rafistolage», toute réparation sérieuse et durable étant désormais impossible. La qualité des projections s'en ressent et les incidents sont de plus en plus fréquents. De plus, selon que l'image est projetée par l'un ou l'autre de ces deux appareils, leurs formats ne correspondent pas exactement. Cette distorsion est due au fait que les deux optiques sont légèrement différentes, tout comme leur intensité lumineuse.

Il s'agit donc de remplacer les deux projecteurs Bauer par deux projecteurs 35 mm plus modernes et adaptés aux normes de qualité en vigueur.

Pourquoi ne pas se contenter d'un seul projecteur plus moderne?

L'acquisition de deux projecteurs est indispensable pour pouvoir développer un véritable partenariat avec la Cinémathèque suisse ou des cinémathèques étrangères. Ces organismes sont en effet soumis au règlement de la Fédération internationale des archives de films, la FIAF. Ce règlement stipule notamment que les copies fournies par les cinémathèques doivent impérativement être projetés bobine par bobine, c'est-à-dire sans remontage.

Il faut savoir que les bobines de films projetés dans le circuit des salles commerciales peuvent être rassemblées sur une seule grande bobine (le jargon professionnel parle alors d'une grande galette) pour les projections. Les bandes sont ensuite recoupées en plusieurs bobines pour être réexpédiées. L'inconvénient,

c'est que chacune de ces manipulations entraîne la perte de quelques images (photogrammes) de la copie. Ce traitement n'est donc pas applicable aux copies fournies par les cinémathèques, lesquelles doivent être préservées de l'usure du temps dans leur intégralité d'origine. Si la salle ne dispose que d'un seul projecteur, une interruption de cinq minutes par demi-heure est à prévoir pour que le changement des bobines puisse s'effectuer, alors qu'avec deux projecteurs la projection peut se faire en continuité.

Au problème de l'obsolescence des projecteurs pellicules s'ajoute celui de la sonorisation de la salle: à l'heure du son Dolby, la petite salle ne dispose même pas d'une sonorisation en stéréophonie, les spectateurs devant se contenter d'une diffusion en mode mono! En outre, comme le son est engendré par des lampes dont l'état est déplorable – et désormais introuvables sur le marché! – le son «bouge» durant une projection, tant pour ce qui est du volume que de la tonalité et de l'intensité. Enfin, bien que l'un des projecteurs soit censé permettre la projection de films en 35 mm et en 16 mm, il est en réalité devenu impossible de faire des projections en 16 mm, car le son est alors inaudible...

Grande salle

La cabine de projection de la grande salle compte deux projecteurs «classiques»: un projecteur 35/16 mm et un projecteur 35 mm. Ces appareils sont encore opérationnels et seront conservés.

Le problème concerne les projections en mode numérique. Un nombre toujours croissant de films (commerciaux ou non) est désormais disponible sous cette forme. Les supports numériques disponibles aujourd'hui offrent toutes les garanties de qualité requises pour la diffusion d'images en haute définition sur grand écran tout en étant économiquement plus avantageux. Cette évolution est inéluctable. Le recours à la vidéo électronique est un phénomène marquant de la production cinématographique contemporaine.

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur l'avenir des salles indépendantes, du fait du coût induit par la numérisation de leurs équipements. Conscient de cette problématique, l'Office fédéral de la culture (OFC) a d'ailleurs décidé de mettre en place un soutien aux salles indépendantes suisses.

Actuellement, la grande salle du Grütli est équipée d'un projecteur numérique vieillissant. Cet appareil pourra toutefois être conservé et réinstallé dans la petite salle, un espace qui correspond mieux aux caractéristiques techniques (puissance) d'un appareil de première génération.

L'acquisition d'un projecteur numérique plus puissant (de type 4 K) est cependant indispensable pour la grande salle. Il permettra de répondre aux normes de qualité et de fiabilité technique communément requises aujourd'hui.

Ces carences techniques sont très handicapantes. Le problème ne date pas d'hier, mais il n'a fait qu'empirer avec le temps. Les critiques, récurrentes, de la part des organisateurs des festivals accueillis au CAC-Voltaire, mais aussi celles émanant des réalisateurs et des journalistes spécialisés, se font de plus en plus vives à chaque nouvel événement programmé dans les deux salles du sous-sol du Grütli. Elles ont même pris un tour officiel l'an dernier, lors de la cérémonie de clôture du Festival Cinéma tous écrans (CTE). M. David Streiff, ancien directeur du Festival international du film de Locarno et ancien directeur de l'Office fédéral de la culture, qui s'exprimait en tant que président du jury du CTE, a publiquement dénoncé les «déplorables conditions de projection» des films en compétition. La presse n'a d'ailleurs pas manqué de relever ses propos. Sans parler des réactions d'humeur de nombreux spectateurs, qui ne se privent pas de faire part de leur incompréhension et de leur insatisfaction.

On rappellera par ailleurs que Fonction: Cinéma a lancé, en 2007 déjà, avec le soutien de la Ville, le projet de rénovation de sa propre salle de projection, incluant la numérisation de ses équipements techniques ainsi que l'installation d'un système de sonorisation dolby.

Au moment où le Centre d'animation cinématographique s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire, en renforçant en particulier son rôle de plateforme de diffusion fédératrice des manifestations cinématographiques soutenues par la Ville de Genève, il convient de lui donner les moyens techniques indispensables à l'accomplissement de sa mission.

Description des équipements techniques à acquérir (projection et sonorisation)

Petite salle (Henri-Langlois)

- 1 projecteur 16/35 mm pourvu de:
 - lecteur de son pour son analogique et digital
 - lecteur de son 16 mm avec préamplificateur
 - friction électronique pour tension constante, 2000 m/35 mm, 1500 m/16 mm
 - tourelle pour 3 objectifs à commande motorisée, mise au point à distance
 - bras de friction sous la lanterne; raccourcissement de la hauteur
 - dispositif de refroidissement de la fenêtre de l'image
 - tableau d'opération pour montage au projecteur
 - kit de rattrapage de la vitesse du film 10-30 im/s avec display
 - fenêtre pour film muet
 - nettoyeur de film antistatique
 - lanterne universelle 1000-2000 W avec filtre catathermique, miroir catathermique et volet manuel

- lampe au xénon à arc court 2000 W
- couloir de réserve pour filtre spécial 16 mm, compresseur de nettoyage et accessoires
- raccord pour l'évacuation de la chaleur de la lanterne
- redresseur 3 x 400 V/2000 W
- jeu d'objectifs pour 4 formats
- fournitures de montage
- 1 projecteur 35 mm pourvu de:
 - lecteur de son avec cellules pour son analogique et digital
 - friction électronique pour tension constante, 2000 m/35 mm
 - tourelle pour 3 objectifs à commande motorisée, mise au point à distance
 - bras de friction sous la lanterne; raccourcissement de la hauteur,
 - dispositif de refroidissement de la fenêtre de l'image
 - tableau d'opération pour montage au projecteur
 - kit de rattrapage de la vitesse du film 10-30 im/s avec display
 - fenêtre pour film muet
 - nettoyeur de film antistatique
 - lanterne universelle 1000-2000 W avec filtre catathermique, miroir catathermique Balzers et volet manuel
 - lampe au xénon à arc court 2000 W
 - miroir catathermique Ø 340 mm/55/825
 - raccord pour l'évacuation de la chaleur de la lanterne
 - redresseur 3 x 400 V/2000 W
 - jeu d'objectifs pour 4 formats
 - fournitures de montage
- Projection vidéo
 - projecteur vidéo DPL Full HD, min. 5000 ainsi (= luminosité) avec optique
- Régie vidéo
 - scaler HD
 - switches vidéo multi-formats
 - patch et câbles
 - ordinateur professionnel puissant + moniteur Full HD
 - lecteur Blue-Ray (Pal, ntsc)
 - kit de câbles audio. Vidéo et informatiques
- Sonorisation: Bi amp (bi-amplification)
 - Haut-parleur salle:
 - 3 jeux de haut-parleurs d'écran
 - subwoofer
 - 8 haut-parleurs d'ambiance
 - Régie cabine:
 - 1 rack 19", 32 U
 - 1 processeur Dolby

- 1 moniteur audio de cabine digital
- 5 amplificateurs digital 2 x 350 W
- 1 amplificateur digital 2 x 425 W
- 1 mixeur sélecteur de source
- fournitures de montage

Option

- 1 amplificateur de boucle magnétique

Grande salle (Michel-Simon) (écran 10 m sur 5 m, distance à la cabine: 20 m)

- 1 projecteur numérique
 - projecteur numérique DCP 4k avec optique lampe
 - serveur DCP
 - pc de commande (serveur)
 - touch panel (pilotage projecteur et scaler)
- 1 régie vidéo
 - rack 19", 32 U
 - scaler 4K (gestion des sources externes)
 - switch (mélangeur) vidéo multi-formats
 - patch et câbles
 - ordinateur professionnel puissant avec carte d'acquisition/diffusion vidéo et audio, disques durs en Raid, mémoire vive en suffisance et logiciels de montage + moniteur fullHD
 - lecteur HDCAM / BETA-D (compatible DV, BétaSP) utilisable dans les deux salles
 - lecteur Blue-Ray (Pal, ntsc)
 - kit de câbles audio, vidéo et informatiques
- Sonorisation: Bi amp (bi-amplification)

Haut-parleur salle:

- 3 jeux de haut-parleurs d'écran
- subwoofer
- 12 haut-parleurs d'ambiance

Régie cabine:

- 1 rack 19", 32 U
- 1 processeur Dolby
- 1 moniteur audio de cabine digital
- 5 amplificateurs digital 2 x 475 W
- 1 amplificateur digital 2 x 625 W
- 1 mixeur sélecteur de source
- fournitures de montage

Option

- 1 amplificateur de boucle magnétique

Budget

Le budget ci-dessous est estimatif. Il est calculé sur la base des prix moyens (+ 1/- 10%) pratiqués sur le marché des équipements techniques pour les salles de cinéma.

Compte tenu du fait que le budget global dépasse la somme de 383 000 francs, la fourniture de ces équipements fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres publique ouverte et internationale menée par la Centrale municipale d'achat et d'impression.

Afin de pouvoir rapidement doter ces salles des équipements adéquats, on se situe en dehors de la procédure habituelle en vigueur en Ville de Genève pour le renouvellement des biens mobiliers (PAM). Le 6^e plan financier d'investissement ne prévoit pas cet objet.

La Ville sera propriétaire de ces équipements et les mettra à la disposition de la fondation avec les deux salles de cinéma. Une convention de mise à disposition sera signée. La fondation aura la charge d'entretien de ces équipements.

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service administratif et technique du département de la culture.

<i>Petite salle (Langlois)</i>	Fr.
- Projecteur 16/35 mm	110 000
- Projecteur 35 mm	82 000
- Projecteur vidéo FullHD	15 000
- Système de sonorisation (bi amp)	70 000
<i>Grande salle (Simon)</i>	
- Projecteur numérique 4K	150 000
- Lecteur HDCAM/BETA D	65 000
- Système de sonorisation (bi-amp)	80 000
- Frais d'installation	15 000
	<hr/>
	587 000
- <i>Option</i>	
(Acquisition et installation de 2 amplificateurs de boucle magnétique pour personnes malentendantes)	10 000
	<hr/>
Total avec option	597 000

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 129 429 francs.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 597 000 francs affecté au renouvellement des équipements techniques (projection et sonorisation) des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli.

Art. 2. – Au besoin, Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 597 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.